

CORSAIRES

ÉQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ



BADMINTON

Niveau
selon classement

2 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



225 \$

BASKETBALL

Niveau 1

Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

CHEERLEADING

Open

Niveau 2.0

2 x par semaine

16:15-18:15

18:15-20:15

Gym Champagnat



450\$

FOOTBALL

Cadet D3

Juvenile D3

4 x par semaine

16:30-18:30

Cégep de Lévis



450\$

FUTSAL

division 3 ou 4
selon le classement

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

RUGBY

Division 4

2 x par semaine

16:30-18:15

École Pointe-Lévy



150\$

VOLLEYBALL

Niveau 1

Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

INSCRIPTION

Inscris toi avant le 5
septembre en
remplissant le
formulaire en ligne.
Plus d'informations
lors de la rentrée du
22 et 25 août.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Paiement par facturation dans le compte mozaïk de l'école
une fois les équipes formées et la saison débuté (fin octobre)



CORSAIRES

EQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ

INSCRIPTION

- Un minimum d'inscriptions est requis pour qu'une équipe prenne forme. Les équipes sont formées par catégorie d'âge et ensuite calibre de jeu.
- Vous êtes considéré inscrit une fois que votre formulaire d'inscription est dûment rempli en ligne. (Google form)
- Le transport aux compétitions doit être assuré par les parents à l'exception du football.

PAIEMENT

- La facturation pour le sport sera émise après le début des entraînements. Celle-ci doit être acquittée dans les plus brefs délais, soit avant le 15 novembre. Pour le Football et le Rugby, la date limite est le 30 avril. En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre une entente de paiement avec la direction. Pour le football catégorie benjamin la date limite des paiements est le 1er octobre. Aucun remboursement possible après le 1 octobre.

ANNULATION

- Avant le début des entraînements, les frais sont remboursés à 100%.
- Une fois les entraînements débutés :
- 20% du montant sera retenu pour les frais administratifs (engagement des entraîneurs, etc.);
- Déduction au prorata du temps d'entraînement de la saison par la suite;
- Aucun remboursement possible après le 15 novembre (cette clause ne s'applique pas pour les sports suivants : football et rugby). La date limite pour le rugby est le 30 avril et pour le football le 1er juin.
- En cas d'abandon, un courriel doit être envoyé au responsable des sports, monsieur Jérôme Dumont jerome.dumont@cssdn.gouv.qc.ca. SVP, indiquer les motifs de l'abandon. La date de réception de ce courriel fera foi de la date d'abandon et servira au calcul du remboursement le cas échéant.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

